

écoles séparées, alors vous imposez les écoles séparées à ces provinces. Ma croyance est que vous ne devriez pas établir d'écoles sans Dieu, et d'autre part, que vous ne devriez pas établir d'écoles où l'on enseigne les dogmes de telle ou telle religion. Nous pourrions avoir des écoles où il se réciterait certaines prières d'une commune entente. Je serais très satisfait, si l'on se conforme à cette règle d'un ministre très éminent du culte : Si l'on enseigne aux enfants, dans ces écoles, qu'il vaut mieux être chaste que liebtin, qu'il vaut mieux être franc que trompeur, qu'il vaut mieux être brave que poltron, alors nous aurons préparé un fondement sur lequel nous pourrions élever une nation, nous tendrons vers l'unité, et non pas vers la division. Si nous développons une population homogène, nous aurons un fondement beaucoup plus solide pour la nation canadienne. L'Ouest prospérera beaucoup mieux, si vous établissez de ces écoles que si vous établissez des écoles séparées. Je puis être dans le vrai, je puis être dans l'erreur, mais ce sont là mes opinions. Je n'ai voulu aucunement fouler aux pieds les droits de qui que ce soit, mais ce sont là mes opinions et ce sont les opinions, qui, à mon point de vue, devront avoir cours si l'on veut créer un Canada uni.

M. HAUGHTON LENNOX (Simcoe-sud) : Je me garderai bien de suivre mon éloquent collègue (M. L. G. McCarthy) à travers les méandres de la savante dissertation à laquelle il s'est livré. D'ailleurs, l'objectif visé par l'honorable député, en développant cette thèse fort compliquée, ne me semble pas très clair. Au début, je pensais que cette démonstration aboutirait à quelque conclusion ; mais, comme le gibier traqué par le chasseur, il s'est engagé dans un sentier sans issue et toujours il est revenu au point de départ. Je ne crois pas manquer de courtoisie envers mon honorable collègue, en déclinant son invitation et en refusant de discuter les propositions de droit qu'il a formulées. Je me suis permis de lui faire observer qu'il n'interprétait pas loyalement les arguments formulés par le chef de l'opposition dans la thèse qu'il a si habilement développée, et sourd à ma prière, il s'est obstiné à suivre la voie tortueuse où il s'était engagé. Vous en conviendrez, Monsieur l'Orateur, si son interprétation de la loi est aussi erronée que le sens qu'il a prêté au discours du chef de l'opposition, elle ne saurait obtenir l'adhésion des esprits éclairés. J'observe qu'il a fait preuve d'un certain aplomb, je ne dirai pas dans sa démenche, mais dans son argumentation : il a voulu nous raconter encore une fois, et c'est la dernière fois j'espère, l'histoire du parti McCarthy. Il faut rappeler ici un fait à l'honorable député, afin de ne pas commettre d'injustice envers le rameau de la famille représenté par l'honorable député qui siège de ce côté-ci de la Chambre ; c'est qu'il ne résume pas en lui-même toute la famille et

il ferait bien d'appliquer à ce rameau de la famille le dicton en vogue pour les pommes de terre : la meilleure partie est enfouie sous le sol.

M. L. G. MCCARTHY : Cela s'appliquet-il à votre collègue de gauche ?

M. LENNOX : Non; vous n'avez pas même pu saisir l'allusion. Par la force de l'habitude, vous êtes convaincu que le manteau de ce grand patriote, Dalton McCarthy, au lieu de descendre sur son fils—car il se survit dans un fils, avocat fort habile de Toronto—est tombé sur les épaules du neveu, et cette pensée est devenue une véritable obsession chez vous. On disait de Napoléon III que son seul titre au respect d'autrui, c'est qu'il était le neveu de son oncle. Cela pourrait peut-être s'appliquer à l'honorable député. La partie de son discours où il s'est vraiment surpassé, c'est lorsqu'il nous a cité de copieux extraits empruntés des harangues de son oncle et même des discours encore plus brillants du député de Toronto-nord (M. Foster). Notre honorable collègue a pris soin de nous avertir qu'il a modifié la rédaction de son discours, et cela hier même. Espère-t-il que nous le suivions, à travers toutes ses variations ? Il variera peut-être encore demain, chose même fort probable ; et d'ailleurs, la réflexion que je me suis faite c'est que son discours eût beaucoup gagné à être remanié davantage.

Je ne sais vraiment à quel mobile il obéit, en s'opposant à l'amendement du chef de l'opposition. Se croit-il supérieur à notre leader et prétend-il posséder plus de lumières que tout les députés collectivement ? Non, assurément, mon honorable collègue ne saurait nourrir pareille prétention. Peut-être s'est-il persuadé que le chef du Gouvernement et le chef de la gauche font tous deux fausse route, et alors, pour me servir du langage du poète, force lui serait de faire un choix entre ces deux périls extrêmes ; ou bien se jeter entre les bras du prince des ténèbres, ou bien se jeter dans l'abîme de la mer.

M. L. G. MCCARTHY : Qui représente ici sa majesté satanique et où est cet abîme de la mer ?

M. LENNOX : L'abîme de la mer est du côté de mon chef.

M. L. G. MCCARTHY : Alors j'ai dû, sans doute, exercer la pêche en pleine mer.

M. LENNOX : Parfaitement. Je ne tiens ni à élever mon honorable collègue sur le pinacle, ni à lui créer de la renommée ; aussi bien dois-je le laisser à ses propres méditations et à ses propres élucubrations. Mais ne s'est-il pas avisé de parler de ceux qui s'embusquent dans les taillis pour faire feu sur l'ennemi ? Je tiendrais à savoir de quel côté se torruvent les députés qui n'osent combattre à découvert ? Voilà longtemps que mon honorable collègue combat du côté de la droite,